



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUIN 2024**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 VOTANTS : 27</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 11 juin 2024</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 24 juin 2024</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Stéphanie LUSSIANA (arrivée à 18h50), M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT - BOUCHET.</p> <p><b>Etaient représentées :</b> Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA et M. Gérard ROHL ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</p> <p><b>Absentes :</b> Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
---	--

**Délibération n°17**  
**Rapporteur : Mme Agnès CHEVALIER-GACHET**

**Objet : Convention entre la Ville et Ugine Animation – Avenant n°2**

Le décret n°2001-495 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques imposent la signature de convention dès lors que la subvention communale annuelle versée aux associations est supérieure à 23 000 €.

Aussi il convient de signer un second avenant à la convention liant l'association Ugine Animation et la Commune, en vertu de la délibération n°21 du Conseil Municipal du 14 décembre 2020, pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.  
La commission municipale a examiné le dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention entre la Ville d'Ugine et Ugine Animation.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240617-20240617-DE17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024  
Publication : 24/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

